

GAZETTE DES CAMPAGNES

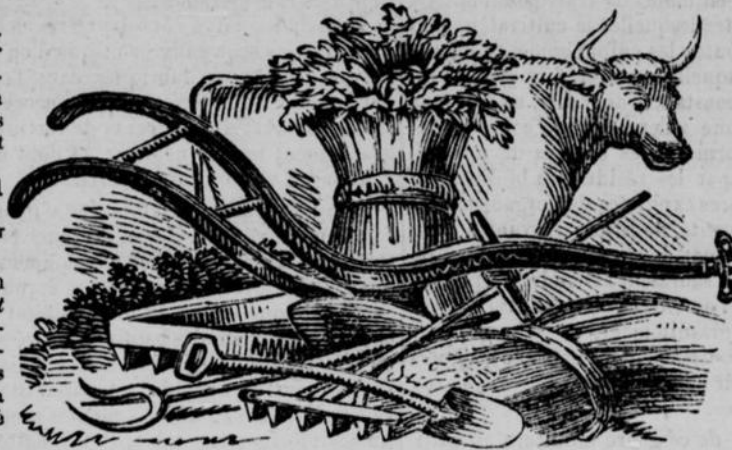
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui desirant s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette* agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Engrais verts.

Revue de la Semaine : Prorogation des Chambres Fédérales; discours de Son Excellence le Gouverneur-Général; bills sanctionnés.—L'élévation de Nos Seigneurs Manning et McCloskey.—Ce que c'est que le cardinalat; son institution.

Correspondance : Causerie agricole de M. Ed. Barnard à l'Isle-Verte.

Sujets divers : Du choix des porte graines (Suite)—Note sur la plantation des arbres fruitiers.—La coqueluche.

Petite chronique : Le tabac en Angleterre et en France.—Commerce des oiseaux aux Etats-Unis.—Un jardinier modèle à St. Jean d'Iberville.—La pêche du doré ou maskinongé et de l'achigan.—Un restaurant à la Chambre Fédérale; \$500 sont accordées au propriétaire, comme compensation.

Recettes : Introduction de corps pointus dans les pieds des animaux.—Moyen pour savoir s'il y a de l'eau dans le lait.

CAUSERIE AGRICOLE

ENGRAIS VERTS.

Comme nous l'avons déjà dit, les plantes ne vivent pauciquement aux dépens des matériaux renfermés dans le sol qui les porte; l'atmosphère est aussi chargée de pourvoir à leur nourriture. Cependant tous les végétaux ne puisent pas également à cette dernière source: il en est qui, sous ce rapport, sont doués d'une grande énergie d'aspiration et empruntent à l'air ambiant presque tous les éléments de leur développement, de sorte qu'ils demandent fort peu au terrain où ils sont implantés. Au point de vue agricole, cette aptitude a une grande importance, car nous pouvons en profiter pour élever la fécondité de nos terres.

Quand nous dépouillons un champ de sa récolte, nous recueillons tout ce qu'elle a puisé dans le sol et dans l'atmosphère; mais si, au lieu de l'enlever, nous l'enfouissons, à l'aide de la charrue, il est certain que nous augmenterons la fertilité du terrain soumis à ce traitement, car il récupérera les matériaux qu'il avait cédés aux plantes et bénéficiera de tous les éléments soutirés par celles-ci à l'air atmosphérique.

L'amélioration imprimée au sol par les enfouissements végétaux est, du reste, connue depuis des siècles; l'expérience avait déjà démontré aux anciens les avantages de cette méthode.

Quand nous enterrons des plantes herbacées, qui préalablement n'ont subi aucune espèce de dessiccation, nous introduisons dans la couche arable une certaine dose d'humidité, et celle-ci est d'autant plus sensible que les végétaux enfouis sont plus succulents et renferment dans leurs tissus une plus forte quantité d'eau. Une semblable incorporation a pour objet d'accroître la fraîcheur du sol, et l'on s'explique aisément que cette pratique se soit établie et propagée d'abord dans les régions méridionales, où le cultivateur doit lutter contre la sécheresse et chercher à mettre ses récoltes à l'abri de son influence pernicieuse.

Nous devons recourir à ce moyen pour les terres chaudes, où les récoltes sont exposées à souffrir de la sécheresse pendant la belle saison. Dans les sols compacts, tassés, qui généralement ne pénètrent pas par défaut d'humidité, on devra généralement s'abstenir des engrais verts ou du moins n'en user qu'avec une extrême réserve.

L'amélioration obtenue par les engrais verts est d'autant plus sensible que le sol lui-même est plus riche, et il n'y a, dans un pareil résultat, rien qui doive nous surprendre. Sur un terrain déjà fertile, la végétation est plus vigoureuse; l'appareil aérien, par lequel se fait l'absorption des éléments atmosphériques, acquiert plus d'ampleur; les plantes puisent alors plus largement dans l'air, et leur en-

Pointe-Clair

fouissement introduit nécessairement dans la couche arable une plus forte dose de principes utiles.

Quoiqu'il en soit, il importe de ne pas se faire illusion sur l'importance des récoltes enterrées en vert comme engrais. Certains agronomes, dépourvus d'expérience et étrangers aux principes d'une saine économie rurale, ont été jusqu'à prétendre que ces engrais pouvaient suppléer à tous les autres et qu'ils s'obtenaient en moins de frais possible. Ce sont là des exagérations contre lesquelles le cultivateur doit se mettre en garde. Sans doute, les enfouissements offrent une précieuse ressource à laquelle on peut fort avantageusement recourir dans des circonstances données ; mais il faut se garder de leur accorder une valeur égale à celle des fumiers fabriqués dans nos fermes. Les engrais de nos animaux domestiques, formés par les résidus de la digestion stomacale, unies à des matières expulsées de l'organisme, et associés à une certaine quantité de litière servant d'excipient aux déjections fluides, sont doués d'une énergie et de propriétés fécondantes que ne sauraient atteindre les plantes enterrées vertes. En outre, l'amélioration produite par ces dernières ne s'obtient pas gratuitement, et l'on ne doit adopter les systèmes des enfouissements végétaux qu'après mûres réflexions, après avoir estimé les dépenses que son application rendra nécessaires.

Bien souvent, un examen de ce genre montrera au cultivateur qu'il est plus avantageux pour lui de transformer la récolte en fumier en la faisant passer par le corps de ses animaux, que de procéder à son enfouissement. Il importe d'ailleurs de ne jamais perdre de vue que la fertilité communiquée au sol par les engrais verts n'est que temporaire et de courte durée, et qu'il n'est pas permis de s'appuyer uniquement sur eux pour élever la fécondité d'une exploitation et fonder sa richesse.

Avec de semblables restrictions, nous ne pensons assurément pas que le cultivateur puisse jamais s'égarer ; il acceptera les récoltes enterrées comme un secours non gratuit, mais capable d'améliorer sa situation et de hâter les résultats de son entreprise ; et les circonstances physiologiques et économiques, au milieu desquelles il se meut, régleront toujours sa détermination.

C'est ainsi, par exemple, qu'au début d'une exploitation, lorsqu'on se trouve en présence de terres épuisées, que les fourrages manquent, que les centres où l'on peut se procurer des engrais sont trop éloignés, ou que l'argent pour les acheter fait défaut, les enfouissements herbacés peuvent rendre de grands services. Il est, du reste, un fait d'observation qui justifie encore leur emploi en pareille occurrence : c'est que des terres épuisées se rétablissent mieux par l'application des engrais végétaux que par celle des engrais animaux. Plusieurs agronomes ont constaté l'efficacité des engrais verts dans des conditions analogues. Nous nous bornerons à relater un fait suivant, consigné dans les *Annales de l'Institut de Grignon* et rapporté par M. Bella, directeur de cet établissement : " Lorsque M. Bella prit la direction de la ferme, il trouva, près du château, des terres d'assez bonne nature, mais qui avaient été tellement épuisées par une culture réitérée, attendu la commodité de leur exploitation, qu'il ne put obtenir une récolte passable, même avec une fumure complète, deux fois répétée. Se souvenant alors d'une conversation qu'il avait eue avec M. De Fallembert, il sema deux fois du sarrasin qu'il enfouit successivement lorsqu'il fut en pleine floraison. Cet enfouissement, qui lui coûta les deux tiers moins cher qu'une fumure, produisit merveille et donna une belle moisson en blé. "

Les engrais verts pourront également être d'un emploi

fort avantageux dans les formes qui ont, dans leur dépendance, des terres fort éloignées, des parcelles situées dans des endroits d'un accès difficile, ou qui ne sont reliées à l'exploitation que par des chemins mal entretenus ou impraticables aux époques habituelles des travaux. Dans de semblables conditions, les transports des fumiers suscitent des inconvénients fort graves et occasionnent toujours des dépenses considérables.

Dans le cas où, à côté des terres en culture, il s'en trouve d'autres qui sont pauvres et que l'on ne peut améliorer au moyen des engrais fabriqués dans l'exploitation, réclamés par les premières, on trouvera encore dans les récoltes enterrées en vert des éléments de fertilisation que l'on aurait grandement tort de négliger, et dont un cultivateur intelligent saura toujours tirer parti.

Que l'on n'aille toutefois pas s'imaginer qu'après un enfouissement végétal il sera toujours permis de demander au sol une récolte épuisante. Comme nous l'avons fait remarquer, l'amélioration que celui-ci éprouve est d'autant moins prononcée que le terrain lui-même est moins apte par sa richesse, à pourvoir aux besoins de la végétation. Bien souvent on n'atteindra le résultat désiré qu'après une série d'enfouissements successifs ; en pareil cas, l'opération devra se répéter jusqu'à ce que les plantes accusent par leur vigueur un accroissement notable de fécondité. Par ce procédé, on peut améliorer successivement les diverses parcelles d'un domaine et les amener insensiblement à un degré de fertilité suffisant pour les admettre dans l'assolement régulier. Avant de se livrer à une entreprise de ce genre, il importe de peser soigneusement les sacrifices qu'elle impose, car il est telles conditions où d'autres moyens d'amélioration devront avoir la préférence comme plus économiques.

Il est bien entendu que les terres qui auraient une tendance à l'engazonnement ne devraient pas être astreintes à un semblable traitement. Ordinairement alors, il sera bien plus avantageux de les abandonner à la prairie qu'elles manifestent, et d'opérer leur conversion en prairie dont on utilisera les produits pour l'alimentation du bétail.

Dans l'application des engrais verts, le choix des plantes mérite de fixer l'attention du praticien, car toute les espèces ne sont pas également aptes à atteindre le but qu'il se propose. Leur appropriation à la nature du sol est une première condition du succès. Il est des espèces qui réussissent dans les terres calcaires, d'autres se plaignent davantage dans les arables ; les unes craignent la prédominance de l'argile, les autres la réclament en certaines proportions pour prospérer : en respectant ces affinités, on se ménage des garanties de succès. En général, les plantes qui viennent bien dans les terrains pauvres devront avoir la préférence, car elles vivent beaucoup aux dépens de l'atmosphère, et c'est là un caractère dont nous avons précédemment fait sentir la valeur. Une propriété toute aussi importante à rechercher est celle de la rapidité de développement. En effet, les espèces qui parcourent en peu de temps les différentes phases de la végétation, permettent de multiplier les enfouissements dans le courant de l'année et d'atteindre plus promptement le résultat que l'on poursuit.

Quand on fait usage des enfouissements végétaux dans les terres fortes, ce ne sont pas les plantes les plus riches en parties herbacées qui sont les plus avantageuses ; il importe alors d'employer des débris ligneux d'une certaine consistance, qui agissent mécaniquement et concourent à la division et l'assainissement de la couche arable.

Le moment le plus favorable pour enterrer les récoltes destinées à servir d'engrais vert, est celui où les plantes

vont épanouir leurs fleurs. L'opération s'exécute à l'aide de la charrue, après avoir préalablement couché les plantes au moyen du rouleau. Cette pratique est meilleure que celle de faucher, dit Schwertz, parce que les herbes fauchées se réunissent en bottes devant la charrue et l'embarassent : tandis que celles qui tiennent encore au sol par leur racine se renversent avec la tranche de terre qui les retient.

Dans notre prochaine causerie, nous passerons en revue quelques plantes appropriées à notre climat et qui peuvent être utilisées en engrais vert.--(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le 8 du courant, à trois heures, Son Excellence le Gouverneur-Général a prorogé les Chambres et a prononcé le discours suivant :

" *Honorables Messieurs du Sénat,*

" *Hons. Messieurs de la Chambre des Communes.*

" Je ne puis vous relever de votre assistance au Parlement sans vous remercier pour l'assiduité et le zèle que vous avez montrés dans l'accomplissement de vos devoirs et qui vous ont permis de finir les travaux de la session à une époque aussi peu avancée. La session a été très fructueuse pour la contrée. J'ai particulièrement applaudi à l'acte que vous avez voté pour l'établissement d'une Cour Suprême et d'une cour d'échiquier en Canada, une mesure qui a longtemps été sous considération, et qui doit nécessairement compléter notre système judiciaire. L'acte d'insolvabilité sera promptement apprécié par le commerce, par suite des nombreuses améliorations qu'il apporte dans la loi existante. Ces améliorations auront une grande influence sur l'économie, par suite de la protection plus puissante dont elles entourent les créanciers et l'honnêteté des débiteurs malheureux. Pour aider à la colonisation et à l'administration efficace de nos immenses territoires du Nord-Ouest, un pas important a été fait par le passage d'un acte pourvoyant à l'organisation d'une forme de gouvernement qui répond aux exigences actuelles, et qui promet de satisfaire aux besoins de l'avenir en les appelant à une existence autonome, par des institutions représentatives qui leur permettront de se gouverner par eux-mêmes.

" L'acte sur le service postal, par ses dispositions libérales, par la facilité d'accès dans nos contrées, qu'il apporte par l'organisation des malles, tendra à augmenter rapidement les communications avec tous les points de la Puissance et l'étranger, et sera complété par l'adoption de l'acte relatif au télégraphe du Pacifique, qui prévient le monopole, et donne un libre accès pour nos côtes et pour toutes les lignes de télégraphie marine.

" L'acte sur la propriété littéraire et artistique a été passé pour protéger les droits des auteurs et des artistes qui peuvent désirer de profiter par eux-mêmes de ses dispositions, et pour faciliter les arrangements pour la publication, en Canada, d'ouvrages littéraires écrits par des auteurs résidant en d'autres pays.

" Par l'acte sur les assurances, une plus grande sécurité a été donnée aux assurés par l'adoption d'un système efficace d'inspection. L'acte relatif aux pénitentiaires a placé ces institutions d'une manière plus immédiate, sous la direction et le contrôle du Gouvernement et le système d'administration et d'inspection a été rendu plus simple et moins dispendieux.

" *Messieurs de la Chambre des Communes.*

" Je vous remercie pour les travaux que vous avez accomplis. Ils mettront mon gouvernement à même de poursuivre les grandes améliorations publiques auxquelles le pays a été appelé, contribueront largement, je n'en doute pas, au développement de nos ressources, à l'accroissement de notre commerce, et à l'extension, dans l'intérieur, des établissements de nos hardis et industrieux pionniers.

" Honorables Messieurs, je vous félicite sur l'adoption de tant de mesures à ajouter à la courte énumération que j'ai faite. L'ensemble de ces mesures concourra à augmenter notre bien-être et notre prospérité, à accroître la stabilité de nos institutions, et à établir la confiance et la bonne volonté parmi toutes les classes de notre peuple. On appréciera vos labours et leur noble but, je n'en doute nullement, et j'ai confiance que, de son côté, le peuple, pardessus toute chose cultivera en lui, l'amour de la patrie et le zèle pour le bien général."

Des quatre-vingt-dix-sept bills qui reçurent la sanction de Son Excellence, voici les titres des principaux :

Acte pour amender les actes concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.

Acte pour amender " l'Acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle."

Acte concernant la propriété littéraire et artistique.

Acte à l'effet d'étendre à la province de Manitoba l'acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Acte pour amender les actes concernant les élections contestées.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de Garantie de Placements en terres (à responsabilité limitée).

Acte pour amender l'acte des pêcheries.

Acte pour incorporer la Compagnie d'équipement des chemins de fer de la Puissance.

Acte pour abroger le droit d'exportation sur les billots à douves et de chêne.

Acte concernant le chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal.

Acte pour amender de nouveau l'acte du pilotage, 1873.

Acte pour prévenir la cruauté envers les animaux transportés par chemins de fer ou autres moyens de transport dans les limites de la Puissance du Canada.

Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le Canada.

Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer direct de Québec au lac Huron.

Acte pour amender et refondre les statuts relatifs au service postal.

Acte concernant la faillite.

Acte pour amender " l'Acte d'Immigration de 1872."

Acte pour amender l'acte y mentionné, concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour refondre et amender les actes relatifs à la Compagnie Provinciale d'Assurance du Canada.

Acte pour supprimer les maisons de jeu, et pour punir ceux qui les tiennent.

Acte pour incorporer la compagnie Industrielle d'Assurance sur la vie.

Acte concernant les compagnies d'assurance sur la vie et les compagnies faisant des affaires d'assurance autres que celles contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

Acte pour amender et refondre les différents actes relatifs à l'assurance, en ce qui concerne les assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

— L'élevation de Mgr. Manning au cardinalat, a fait la plus heureuse impression en Angleterre; et la promotion de l'archevêque de New York, Mgr. McCloskey, est également bien vue aux Etats-Unis.

Nous apprenons que le 6 du présent, Mgr. Roncetti, légat du Saint-Père, arrivait à New-York, apportant à Son Eminence Mgr. McCloskey, les insignes du cardinalat. Mgr. Roncetti est accompagné du comte Morafoschi, officier de la garde noble du Pape, et a pour secrétaire le savant professeur Ubaldo Ubaldi.

Un grand nombre de personnes, prêtres et laïques, dans un vapour décoré des couleurs américaines et des armes du Saint Siège, allèrent à la rencontre de la délégation romaine et l'accompagnèrent jusqu'à la résidence du Cardinal, où Mgr. Roncetti lui a annoncé officiellement sa nomination et lui a remis les insignes sacrés.

On fait les plus grands préparatifs pour la collation solennelle de la barette et autres insignes du cardinalat; cette cérémonie ne doit pas avoir lieu plus de 10 jours après l'arrivée du légat du Souverain Pontife. C'est Mgr. Bayley, archevêque de Baltimore, qui doit présider la cérémonie.

Tous les diocèses des Etats-Unis seront représentés à cette grande fête religieuse qui sera, sans doute, la plus imposante qu'on ait encore vue dans l'Eglise catholique de l'Amérique.

Mais en quoi consiste donc cet honneur du cardinalat, s'est peut être déjà demandé plus d'un de nos lecteurs, et quelles sont les obligations de cette charge?

Voici, en peu de mots, la réponse à ces questions:

Le mot *cardinal* vient du mot latin *cardo*, qui signifie, au propre, le gond d'une porte, et au figuré le fondement d'une chose, ce qu'elle a de principal et de plus excellent. Le savant cardinal Ballarmin enseigne que dans les premiers siècles de l'Eglise les cardinaux étaient les titulaires ou les curés des paroisses et des églises de Rome. Mais alors ce nom était aussi donné aux chanoines des cathédrales de Milan, de Ravenne, de Crémone, de Solerne, de Naples, de Compostelle et de Cologne. Ce n'est que pendant le pontificat de St. Pie V (1566-72) que ces chanoines durent renoncer au titre de cardinal qui resta le privilège des seuls titulaires des églises de Rome.

Il faut remonter au quatrième siècle, au Concile de Rome tenu sous le règne de Constantin, pour trouver la première mention du terme de *cardinal*. Mais le pape Eugène IV enseigne que l'institution du cardinalat est probablement due à St. Pierre lui-même qui voulut créer un ordre analogue au Collège des Apôtres dont Jésus-Christ voulut s'entourer sur la terre. Ainsi, il est probable que St. Pierre réunit auprès de lui des personnes remarquables par leur vertu et leur haute sagesse pour prendre leurs conseils et leurs avis dans l'administration des affaires de l'Eglise. Et c'est pour cette raison, sans doute, que le grand pape Sixte-Quint déclare que les cardinaux sont les représentants des Apôtres; et c'est encore ce qui explique pourquoi le Sacré-Collège des Cardinaux s'appelle aussi le Collège Apostolique. Le même Pontife compare le Sacré Collège à l'assemblée des Anciens que Moïse choisit, par l'ordre de Dieu, pour l'aider à conduire le peuple d'Israël dans la terre promise. Les Anciens formaient une espèce de Sénat au mi-

lieu des juifs, et le Sacré-Collège des Cardinaux remplit des fonctions analogues dans l'Eglise.

Innocent III assimile, de son côté, les cardinaux aux prêtres de la tribu de Lévi, qui étaient chargés d'assister le Grand Prêtre dans les fonctions sacrées du sanctuaire et dans l'administration de la justice.

Le nom le Sacré Collège est donné au corps entier des cardinaux qui sont les princes de la Cour Romaine, le conseil privé du Saint Père. Ils sont ses coadjuteurs pendant son pontificat, et à sa mort ils prennent les rênes du gouvernement de l'Eglise.

La dignité de cardinal vient immédiatement après celle du pape dans la hiérarchie ecclésiastique. Les cardinaux ont la préséance sur les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques, parce qu'ils sont les conseillers intimes de Sa Sainteté, les juges de la terre: *judices orbis*, pour nous servir de l'expression de Saint Bernard. Ils reçoivent mission de juger non-seulement les simples fidèles, mais aussi les patriarches et les évêques. Eugène IV écrivait à l'archevêque de Cantorbéry, qui semblait vouloir refuser de céder le pas à l'évêque de Rochester, promu au Cardinalat: " Qui peut ignorer que la dignité de cardinal l'emporte sur celle de l'archevêque? Celui-ci n'est établi que pour la sanctification d'une partie de l'assemblée des fidèles, au lieu que celui-là doit s'occuper du salut de tout le monde chrétien. L'archevêque est chargé d'une seule église, et les cardinaux, de concert avec le Souverain Pontife, ont la charge de toutes les églises. Et tandis que les cardinaux relèvent du seul tribunal du Saint Père, ils sont constitués les juges des patriarches, des archevêques, des évêques, des autres dignitaires de l'Eglise et de tous ceux qui participent au sacerdoce. "

De tous les privilèges des cardinaux, celui qui l'emporte sur tous les autres c'est de prendre part à l'élection du Pape. Ce privilège exclusif leur a été accordé au onzième concile oecuménique, troisième de Latran, par un décret du pape Alexandre III. De plus, depuis Etienne III, 769, les papes ont toujours été choisis parmi les cardinaux, excepté dans quelques circonstances extraordinaires.

Il y a trois ordres de cardinaux: les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres que l'on compare aux trois ordres suprêmes de la hiérarchie angélique, les Séraphins, les Chérubins et les Thrônes. Il y a six cardinaux-évêques. Leurs titres sont les villes d'Ostie, de Porto, de Saint Rufin, d'Albano, de Solerne, de Frascati et de Palestrina, toutes dans le voisinage de Rome.

Les cardinaux-prêtres sont titulaires de certaines églises de Rome. Ces églises sont plus ou moins célèbres, selon l'importance des reliques qu'elles renferment, ou des martyrs qui ont versé leur sang pour Jésus-Christ à l'endroit même où elles sont bâties. Il y a cinquante églises dont les titulaires sont cardinaux-prêtres. Les cardinaux-diacres peuvent être au nombre de quatorze et sont aussi titulaires de certaines églises.

Six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres: voilà les soixante dix membres du Sacré-Collège. Sixte-Quint a décrété que le nombre soixante-dix ne doit pas être excédé; ce chiffre correspond au nombre des membres du sanhédrin des juifs.

La vie des cardinaux est extrêmement active. Outre les devoirs de piété qu'ils doivent remplir exactement en leur qualité de prêtres, ils ont à s'occuper des affaires de plusieurs congrégations, des églises particulières, des missions, des institutions charitables, artistiques et scientifiques; il faut qu'ils assistent aux audiences du Saint-Père. Ces occu-

pations sont si variées qu'il est presque incroyable que des hommes, déjà avancés en âge, puissent réussir à régler toutes les affaires qui demandent leur attention et leurs soins.

Causerie agricole de M. Barnard, à l'Isle-Verte

M. le Rédacteur,

Samedi dernier, le 10 courant, les habitants du Village de l'Isle-Verte ont eu le plaisir d'entendre les causeries de M. Ed. Barnard, pour la deuxième fois.

Ce monsieur a parlé pendant à peu près deux heures, sur différents sujets agricoles, avec sa connaissance ordinaire, et il a été écouté avec beaucoup d'attention par un auditoire choisi, car les notables et les principaux citoyens de la paroisse, à quelques exceptions près, s'étaient fait un plaisir et un devoir d'assister à l'intéressante causerie de M. Barnard.

Charles Bertrand, écr., avait été nommé président de l'Assemblée. Après que M. Barnard eut fini de parler, la motion suivante fut mise entre les mains du Président et adoptée unanimement :

Ls. N. Gauvreau, écr., propose, secondé par L. A. Bertrand, écr., que des remerciements sont dus à M. Barnard pour l'intéressante causerie agricole qu'il nous a donnée ce soir.

L. N. G.

Isle-Verte, 15 avril 1875.

Du choix des porte-graines

(Suite)

Ce que nous voulons aussi dans toutes les autres racines destinées à porter graines, comme la carotte, le panais, le navet, le céleri rave, le salsifis, la scorsonère, le chervis, etc., c'est la belle forme d'une part, la quantité de sucre de l'autre. Nous devons par conséquent nous attacher à la conformation et à la qualité de la pulpe. Or, en ce qui regarde les carottes notamment, il nous semble que les praticiens s'écartent un peu de ce principe. Ainsi, ils ont le tard très-souvent de prendre pour porte-graines des carottes qui ne sont pas arrivées à leur développement complet et dont, par conséquent, il leur est impossible de connaître la richesse en sucre. Ils sèment leurs graines vers la fin de juillet ou en août; ils couvrent ensuite les jeunes plantes, durant l'hiver, avec des feuilles mortes, les arrachent vers la fin de la mauvaise saison, au moment où la seconde pousse commence, choisissent les mieux conformées parmi ces petites racines, et les replantent de suite à titre de semenceaux. C'est là, nous le pensons, un procédé qui finira par avoir des inconvénients. Si l'on ne s'en aperçoit pas encore, c'est que son application ne date pas de loin, de trente ou quarante ans tout au plus.

Dans ces derniers temps, un tisserand de Templeuve (Nord), nommé Desreux, s'est imaginé de faire ses porte-graines de betteraves comme les maraîchers de Paris font leurs porte-graines de carottes. Il a semé ses betteraves au commencement de septembre; elles passent très-bien l'hiver en terre, montent de bonne heure, au printemps et mûrissent leurs graines plus tôt que les semenceaux faits avec de grosses racines de betteraves, conservées en cave ou en silos, et replantés au printemps. M. Demesmay nous assure que la graine obtenue par le nouveau procédé est excellente; nous voulons bien le croire, mais combien de temps restera-t-elle excellente? Voilà la question qu'il convient de se poser. S'il a fallu un long délai pour transformer la betterave sauvage en betterave cultivée, c'est-à-dire pour modifier profondément son organisme, il faut remarquer qu'il faudra également un long délai pour la renvoyer à son point de départ, à l'état sauvage, et d'autant plus long que la race est fixée solidement depuis des siècles. Voilà pourquoi on ne s'apercevra pas de suite d'un changement de constitution, mais, tôt ou tard, l'altération devra se produire, il nous semble, et lorsqu'on s'en apercevra, il sera peut-être très-difficile d'y porter efficacement remède. Voilà ce que

nous appréhendons. Il nous en coûte d'admettre que de la graine prise sur des racines incomplètement développées puisse valoir longtemps celle qu'il était d'usage de prendre sur des racines qui ont parcouru toutes les phases d'une végétation régulière.

Nous préférons à cette méthode celle qui consiste à choisir vers la fin de l'automne des racines entièrement développées, et à les conserver en cave ou en terre jusqu'au printemps suivant. Ce vieux procédé, plus convenable à notre avis que le nouveau, a du reste été maintenu chez la plupart des cultivateurs, et bien loin de les en blâmer, nous les approuvons sans réserve. Pour ce qui est des salsifis et scorsonères, on a souvent la mauvaise habitude soit de récolter les graines sur des tiges qui montent à fleurs la première année, soit de ne pas déplanter les racines la seconde année pour en faire des porte-graines. Dans le premier cas, on est sûr de récolter une semence chétive, provenant de plantes malades; dans le second cas, on ne sait pas quelle est la forme des racines des porte-graines, puisqu'on ne les a pas vues. Elles peuvent être ou trop longues, ou trop courtes, ou bifurquées. Le mieux est de les arracher à la fin de la mauvaise saison, de choisir les mieux conformées et de les replanter de suite: on sait au moins que les graines des semenceaux ne donneront pas de racines difformes.

Bosc, qui pourtant n'était pas étranger aux opérations du jardinage, s'est trompé en affirmant que les pieds de salsifis réservés pour graines doivent être autant que possible laissés en terre, "par la raison que toutes les plantes à longues racines sont toujours affaiblies par suite d'une transplantation et que cet affaiblissement nuit à la bonté de la graine."

La raison que nous donne Bosc n'est pas admissible, attendu que toutes les racines des plantes bisannuelles, trisannuelles ou vivaces ne souffrent pas, comme il l'assure, de la transplantation faite en moment opportun. S'il s'agissait de transplanter des navets, des carottes, des salsifis ou des scorsonères pendant leur première année de végétation, nous serions de son avis, mais du moment où la transplantation ne doit avoir lieu qu'à l'époque de la seconde pousse, la reprise est facile, et s'il était nécessaire d'en fournir la preuve, nous dirions qu'on replante toujours avec succès, pour en faire des porte-graines, les racines de la carotte d'Altringham, du panais long, du navet de Saulieu, de la betterave di-sette qui, on en conviendra, ne sont pas des racines courtes. Pour ce qui est des racines de salsifis et de scorsonères, la reprise est tout aussi assurée; nous garantissons le fait par expérience; les racines d'un an ne souffrent en aucune façon de la replantation; et en ce qui regarde particulièrement la scorsonère, nous sommes tenté de croire qu'on ferait bien d'attendre le commencement de sa troisième année pour la convertir en porte-graine, car, à cet âge, elle serait dans toute sa force et les produits n'en seraient peut-être que meilleurs. Nous disons peut-être, attendu que l'expérience ne nous autorise pas à dire sûrement. Dans le cas où l'on voudrait se livrer à cet essai, il est clair qu'il faudrait tout d'abord épêcher soigneusement la floraison de seconde année, travail de patience qu'un amateur zélé est seul en mesure de mener à bonne fin.

Règle générale, les plantes bisannuelles, comme la carotte, le navet, le chou, la betterave, qui se mettent à graine la première année, sont certainement malades et ne peuvent donner qu'une semence très-défectueuse. On ne prendra donc leur semence que sur des pieds de seconde année. Les plantes trisannuelles donneraient peut-être une meilleure semence la troisième année que la seconde, à la condition de s'opposer à la floraison de cette seconde année. Quant aux plantes vivaces, on devrait toujours attendre, avant de leur demander de la semence, qu'elles eussent atteint leur développement complet en racines et en tiges, mais toujours à la condition de les empêcher de fleurir jusque-là.

Avec les plantes annuelles peu améliorées, la seule précaution à prendre dans la plupart des cas, est de réserver pour porte-graines les individus qui paraissent les plus satisfaisants, et de donner toujours la préférence à ceux qui ont passé l'hiver sur ceux qui ont été semés au printemps. Ainsi les pieds de mâche, de cerfeuil et d'épinard qui ont été semés vers la fin de l'été fourniront constamment de meilleurs porte-graines que les pieds des mêmes plantes semés au printemps. Les premiers sont mieux enracinés que les seconds, ont moins souffert des hâles et des sécheresses, ont mieux vécu et mieux nourri par conséquent leur

semence. Avec ces plantes peu améliorées, c'est-à-dire peu éloignées de leur état de nature, il n'est pas nécessaire de transplanter les pieds réservés pour la semence; on se contente de les bien nourrir et de les bien sarcler.

Avec les plantes annuelles améliorées, la transplantation est toujours de rigueur; parfois même quand elles ont été très-éloignées de l'état sauvage par la culture, il y a profit à les transplanter plusieurs fois, deux ou trois, à huit ou dix jours d'intervalle, afin de multiplier les racines, de les nourrir copieusement et de s'opposer à ce qu'elles retournent au type primitif. C'est une bonne précaution à prendre avec les laitues pommées, les choux en général, et, en particulier, avec le chou de Bruxelles, le plus éloigné de tous de l'état sauvage. On pourrait la conseiller aussi à l'égard du persil et du cerfeuil frisés qui reprennent assez vite les formes des types primitifs quand on les abandonne à eux-mêmes.

Les semenceaux des plantes que nous cultivons en vue de consommer leurs fruits ou leurs graines sont rarement bien choisis. D'habitude, par exemple, on cueille les premières gousses des pois et des haricots pour les livrer à la cuisine ou les vendre, et l'on se contente des gousses tardives pour la semence. Il importe, en ce qui regarde ces plantes, de faire les porte-graines à part, sur une seule ligne, en manière de brise-vent, pour les races grimpantes, de concentrer la sève sur les premières gousses, au moyen de pincements pratiqués à propos. On obtient ainsi des gousses plus fortes et des grains mieux nourris. Avec les Cucurbitacées que nous cultivons pour leurs fruits, on a coutume de de les affaiblir le plus possible, afin de contenir la sève fougueuse des rameaux, et c'est pour cela que l'on conseille aux cultivateurs de n'employer que de la graine énermée par l'âge ou par des moyens que nous indiquerons plus tard. On a parfaitement raison dans ces cas particuliers, mais il n'en est pas moins vrai qu'on affaiblit les graines du fruit et qu'il convient de s'y prendre autrement quand il s'agit d'avoir de bons semenceaux. Il y a donc une distinction à faire entre les Cucurbitacées que l'on cultive pour le marché et la cuisine et celles que l'on devrait cultiver uniquement à titre de porte-graines.

On nous permettra de nous en tenir à ces généralités qui, nous semble-t-il, donnent une idée assez exacte des soins qu'il convient d'accorder aux reproducteurs végétaux. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de nous en occuper en détail, lorsque le moment sera venu de traiter de la reproduction de chaque plante en particulier.

Il nous reste toutefois à dire un mot de la culture des porte-graines. Elle n'a pas précisément de caractère spécial, mais tout en reconnaissant avec MM. Decaisne et Naudin qu'on favorise la maturité en diminuant ou en supprimant les arrosages, en laissant arriver sur les plantes la plus grande somme possible de lumière et de chaleur solaires, il nous paraît nécessaire de préciser davantage les pratiques culturales. Il est essentiel que la première végétation des porte-graines se fasse résolument, qu'il n'y ait pas un temps d'arrêt qui accuse une certaine souffrance, ainsi que cela se produit assez souvent sur les racines. Dans la cas où l'on remarquerait une végétation tourmentée et hésitante, il faut sacrifier de suite les porte-graines malades. Les arrosages, au début, et aussi longtemps que la reprise des racines n'est pas complète, doivent être très-modérés; un peu plus tard il n'y a pas d'inconvénient à augmenter la quantité d'eau, aux époques de hâles et de sécheresse, bien entendu. Ajoutons que les arrosages copieux exigent une terre bien fumée; c'est le cas d'ailleurs pour les porte-graines transplantés. Dès que les boutons se montrent ou que les fleurs vont s'ouvrir, il est utile de modérer et même, dans certains cas, de supprimer les arrosages, car la sève fougueuse qu'ils déterminent pourrait avoir plus d'inconvénients que d'avantages. Les pincements sont nécessaires avec la plupart des plantes cultivées.

On aura soin aussi de donner des tuteurs à tous les porte-graines qui peuvent redouter les coups de vent; sculement, on se gardera bien de les lier trop étroitement à ces tuteurs, car une agitation modérée est de nature à faciliter la fécondation, en imprimant des secousses au pollen.

Il convient de laisser les graines mûrir le plus complètement possible sur pied et toutes les fois que l'heure sera venue de les récolter, on les conservera autant que possible sur la tige ou dans

leurs enveloppes, et, au lieu de les exposer au soleil, comme on le fait presque toujours pour compléter leur maturité, ou mieux pour les ressuyer, on les placera pendant quelques jours à l'ombre dans un courant d'air sec.

Ajoutons en terminant que la culture des porte-graines est très-épuisante, qu'il est prudent de ne les ramener à la même place qu'à de longs intervalles, et qu'après avoir fatigué une partie de terrain à produire des semences, on devrait toujours rendre à ce terrain les débris des semenceaux sous forme de fumier ou de cendre, ce qui n'empêcherait pas d'ajouter une fumure copieuse qui aurait pour base les phosphates et les matières azotées. Si nous faisons cette recommandation, c'est que les graines sont précisément les parties de la plante qui prennent au sol le plus de phosphore et d'azote. Il y aurait certainement danger à ne pas faire la restitution. Notons bien que les pépinières de porte-graines sont autrement épuisantes que des pépinières d'arbres fruitiers, puisque les uns fructifient, tandis que les autres ne fructifient pas ou fructifient à peine. Il résulte de cette observation que la fumure qui serait suffisante dans une pépinière d'arbres serait tout à fait insuffisante dans un terrain affecté à la culture des porte-graines.—P. JOIGNEAUX.

Note sur la plantation des arbres fruitiers

Au temps où nous sommes, beaucoup de propriétaires achètent des arbres fruitiers chez les pépiniéristes, sans s'inquiéter de la manière dont ils seront plantés. Aussi arrive-t-il souvent que les arbres, mis en terre dans de mauvaises conditions, font une triste fin.

Un arbre mal planté ne prospère pas et ne donne que des fruits chétifs et mauvais. Beaucoup de personnes ne se rendent pas compte de cette vérité et accusent le fournisseur de les avoir trompées. Nous l'avons entendu dire chez des cultivateurs où les plantations dataient de 4 ou 5 ans. La greffe de quelques-uns des arbres était enterrée de 5 à 6 pouces; les racines de quelques autres étaient en paquet, comme si elles avaient été liées ensemble ou repliées en dedans. C'est l'effet de la routine suivie par quelques planteurs inexpérimentés ou peu soigneux. Ces planteurs mettent un arbre dans le trou où il doit végéter, en le tenant par la tige, tandis qu'un ouvrier jette de la terre sur les racines. On se contente de secouer l'arbre en soulevant la tige et de tasser la terre avec les pieds. Un arbre ainsi traité ne peut prospérer.

Voici quelle est la meilleure manière de procéder en pareil cas, telle que me l'ont enseignée les meilleurs praticiens :

La première condition est un bon arrachage; il faut avoir la précaution de ne pas rompre les racines en arrachant l'arbre. La deuxième condition est la préparation du terrain destiné à recevoir l'arbre. Il faut défoncer ce terrain à la profondeur de 2½ à 3 pieds, en mettant la terre de la surface du sol le plus près possible du trou, et la terre de dessous la plus éloignée. De cette manière, l'on pourra facilement mettre la terre de dessus — la plus végétale — au fond du trou, lorsqu'il sera achevé. On jettera ensuite sur cette terre une première couche de fumier que l'on recouvrira; puis une deuxième couche de fumier, et l'on comblera le trou de la terre de dessous, la plus crue. On laissera le plus longtemps possible dans cet état, avant la plantation, le trou ainsi préparé, afin que la terre puisse se tasser.

Avant de planter un arbre, il faut retrancher toutes les racines rompues ou meurtries dans l'arrachage ou dans le transport, rafraîchir l'extrémité du chevelu et même le supprimer s'il a souffert. On rafraîchit aussi l'extrémité des racines avec la serpette, ayant soin de faire la coupe en dessous, pour qu'elle se trouve sur la terre et se cicatrise plus tôt. Quant aux branches on les taille si la plantation a lieu au printemps; mais, si elle se fait en automne, on se contente de rabattre les branches cassées ou meurtries.

Une bonne précaution à prendre en plantant un arbre est de le mettre à la profondeur où il était dans la pépinière. Ensuite on étend soigneusement avec les mains ses racines, en faisant glisser la terre entre elles, afin de n'y laisser aucune cavité. On finit en remplissant le trou et en tassant légèrement sa partie supérieure.

Un arbre planté dans ces conditions produira de beaux fruits

s'il est dirigé par un bon praticien. C'est la bonne méthode pour avoir de beaux arbres dans son jardin et de bons fruits dans son fruitier. — FAUDON.

La Coqueluche

La coqueluche fait bien souffrir les enfants et inquiète leurs parents; il ne faut pas se dissimuler que chez les enfants d'une condition débile, cette maladie peut devenir sérieuse; il est donc important de combattre les complications qu'elle pourrait entraîner.

On confond parfois la coqueluche avec la bronchite; mais la première de ces maladies ne tarde pas à se caractériser par une toux convulsive, quinteuse, saccadée, plus ou moins comparable au chant d'un coq; d'autre part, l'absence de fièvre, le bien-être relatif de l'enfant dans l'intervalle des crises font facilement distinguer la coqueluche du catarrhe des bronches.

La coqueluche sévit particulièrement sur les enfants de la première à la septième année; elle attaque plutôt les filles que les garçons; elle ne récidive presque jamais. Les accès varient et sont plus fréquents la nuit que le jour. La parole, le rire, les pleurs, la déglutition, une émotion vive, la marche contre le vent un changement brusque d'attitude, suffisent presque toujours à les provoquer.

Lorsque les crises arrivent, le malade est pris subitement de spasme sifflant et d'une toux convulsive. Les secousses expiratoires se succèdent, brèves, rapides, à peine interrompues par de courtes reprises de l'aspiration, durant lesquelles la petite quantité d'air appelée ne pénètre qu'avec la plus grande peine, à travers la glotte rétrécie.

La toux est, à certains moments, si rapide, qu'elle ne s'entend même plus et l'enfant est en quelque sorte asphyxié; bientôt une respiration sifflante, prolongée se fait entendre et il sort de la gorge un flot de mucosité filant; c'est la fin de l'accès.

Quelques médecins considèrent la coqueluche comme une *névrose*; d'autres pensent que la maladie se manifeste surtout sous la forme épidémique et qu'elle est éminemment contagieuse. Ces derniers ont raison, mais les premiers n'ayant pas tout à fait tort, on ne peut attaquer la coqueluche avec quelque chance de succès qu'en tenant compte des deux systèmes.

Il est certain, dit le docteur Rengade, qu'un parasite végétal existe dans les mucosités de la coqueluche secrétées par la muqueuse des voies respiratoires. Des lapins dans la gorge desquels on introduit ces mucosités, sont bientôt pris de toux convulsive; mais c'est par l'irritation des nerfs du larynx que les mucosités déterminent la toux et, par suite, il est nécessaire de combattre l'effet et la cause. Dans biens des cas cependant, l'hygiène seule suffit pour guérir la coqueluche. Dès que le mal se déclare il faut absolument, dans les familles où se trouvent plusieurs enfants, isoler le malade, pour éviter la contagion. On revêt le malade de flanelle, on le fait sortir chaque jour, on l'envoie à la campagne, si c'est possible, on dans une usine à gaz, respirer les émanations des baquets de lavage. Il est facile, d'ailleurs, de faire évaporer dans sa chambre du goudron, mêlé d'ammoniaque, de benzine, d'iode, d'acide phénique, etc., et de constituer ainsi une atmosphère parasiticide d'une grande efficacité. A une alimentation tonique, on joindra utilement l'usage du café noir, l'emploi, dans la journée, de quelques cuillerées à café de sirop de Désessarts ou de belladone; enfin, on préviendra les complications graves, pneumonie ou phthisie galopante qui, trop souvent, succèdent sans transition, à la coqueluche chez les enfants délicats.

L. DE VAUGELAS.

Petite Chronique

— Voici, d'après les documents officiels, la statistique de la consommation du tabac en Angleterre. En 1841, la quantité de tabac livrée à la consommation dans le Royaume uni a été de 23,096,281 livres (anglaise), ce qui donne 13 onces $\frac{1}{2}$ par tête de la population; en 1851, la consommation a été de 27,734,786 livres ou 1 livre 5 onces $\frac{1}{2}$ par tête; en 1873, elle s'est élevée à 46,315,070 livres ou 1 livre 6 onces $\frac{1}{2}$ par tête. On annonce que la consommation continue à augmenter.

— L'impôt sur le tabac en France a produit la somme énorme de 27,000,000 de francs, pendant l'année dernière.

Commerce des oiseaux aux Etats-Unis. — Un Allemand ouvrirait à New-York, il y a quarante-cinq ans, un établissement pour la vente des oiseaux étrangers. Quelques chanteurs emplumés, tel était son fonds. Depuis, le commerce créé par lui a pris en Amérique de notables proportions, et des centaines de marchands s'occupent aujourd'hui de cette industrie. Ainsi, il existe à New-York cinq grandes collections d'oiseaux *parleurs* ou *chanteurs* qui valent au moins 10,000 dollars, et non moins de vingt estimées moitié. Une collection particulière de pigeons, les *Tut-tut head trembler* (pigeon culbutant, à tête en forme de bouton), vaut 8000 dollars. Une autre contenant toutes les espèces de pigeons connus, est estimée 10,000 dollars. Une troisième, *rares choisies*, va jusqu'à 6000 dollars, plus une douzaine d'autres valant de 2 à 5000 dollars; elles contiennent 50 à 60 espèces de pigeons.

Une paire de pigeons voyageurs de choix est payée jusqu'à 500 dollars. Les chanteurs apprivoisés se vendent de 1 à 100 dollars la pièce. Un étourneau, par exemple, qui chante et siffle bien, vaut 40 à 50 dollars. Les rossignols de 50 à 100 dollars. Un serin des Canaries, bon chanteur, s'achète 15 dollars, et une collection privée de 72 de ces oiseaux équivaut à 1000 dollars.

Le capital représenté par ces oiseaux à New-York seulement monte, d'après le *Herald*, à environ 3 millions de dollars.

Un jardinier modèle. — Un jardinier modèle, dit le *Franco-Canadien*, est celui qui, ces jours derniers, s'empara de l'épais fumier qui tous les printemps recouvre la Place du Marché de St. Jean d'Iberville. Cet intelligent citoyen, paraît-il, est à faire une fortune, sur environ douze arpents de terre. Il ne parle pas d'émigrer.

La pêche du doré et de l'achigan. — D'après un ordre en Conseil, publié dans un récent extra de la *Gazette Officielle* d'Ottawa, la pêche du doré ou *maskinongé* sera défendue du 15 avril au 15 mai, et celle de l'achigan du 15 mai au 15 juin.

Un restaurant à la Chambre Fédérale. — Le *Bien Public* rapporte que le Comité de l'économie Interne de la Chambre des Communes a décidé de donner *cinq cents piastres* à M. Bourget pour les pertes souffertes par la fermeture de la barre qu'il tenait dans un des appartements de la Chambre des Communes. Vraiment, c'est à n'y pas croire!

La Chambre des Communes décide qu'il est inconvenant de tenir une barre dans un de ses appartements, et le Comité d'économie décide de son côté, d'accorder \$500 à M. Bourget parce que celui-ci est privé de ce *patriotique privilège*.

Et, cependant, lorsque nos représentants ruraux ont demandé l'abolition des frais de poste sur les journaux agricoles, on leur a répondu qu'il n'y avait pas d'argent au trésor pour permettre au Gouvernement Fédéral de faire ce léger sacrifice. — *Qu'en dites-vous, cultivateurs?*

RECETTES

Introduction de corps pointus dans les pieds des animaux

Les jeunes animaux, qui ont la corne du pied encore molle, sont très-exposés à cet accident. Le premier soin doit être d'extraire l'épine, l'échard ou le clou, en élargissant l'ouverture, si cela est nécessaire. Si la piqure est récente et qu'il ne sorte point de pus de la plaie, il suffit d'y introduire un peu d'étoupes, pour empêcher les immondices d'y pénétrer, et d'entourer la partie malade de compresses imbibées d'eau vinaigrée, pour dissiper l'inflammation. Mais si le mal est déjà ancien, et si la suppuration s'est déjà établie on procédera d'une autre manière. On élargira la plaie, en lui donnant une ouverture deux ou trois fois considérable; on la remplira d'étoupe imbibée du baume suivant: essence de myrrhe et d'aloès, de chaque $\frac{1}{2}$ once, esprit de camphre 2 gros. Ces étoupes devront être maintenus dans la plaie à l'aide d'un bandage. On renouvellera l'appareil tous les jours jusqu'à parfaite guérison. Si le pus se faisait jour et se répandait dans l'intérieur du sabot, il faudrait agrandir encore l'ouverture, ou en pratiquer une seconde à quelque distance de la première.

Moyen pour savoir s'il y a de l'eau dans le lait

On met à cailler un pot de lait. Le lait une fois caillé, on enlève la crème. S'il y a addition d'eau, l'opération est facile, car entre la crème et le lait caillé il se trouvera une couche d'eau facilitant la séparation. Si, au contraire le lait est pur, la séparation est plus difficile, la crème adhérant au lait caillé même, lequel, du reste, sera beaucoup plus compacte que dans le premier cas. Ce procédé est bien connu dans les métairies où l'on fabrique le fromage et où il est versé quelques gouttes d'eau dans chaque pot de lait destiné à la fabrication pour faciliter précisément la séparation de la crème du lait.

ARBRES FRUITIERS

A VENDRE PAR

AUGUSTE DUPUIS

PÉPINIÉRISTE

Village des Aulnaies, St. Roch, Comté de l'Islet

J'AI un magnifique assortiment d'arbres fruitiers que je pourrai livrer au mois de mai prochain, à ceux qui en feront la demande de suite.

Surtout "Pommiers originaux de Russie" 50 cts. pièce.
Pommiers assortis, 4 à 6 pieds..... 40 cts. pièce.
Pommiers assortis, d'un an..... 10 cts. pièce.

OFFRE SPÉCIAL:

Je ferai greffer des pommiers (sur racines) des variétés qui résistent le mieux à notre climat. Ces petits plants qui ne coûtent que 5 cts. la pièce, vaudront en 3 ans 40 à 50 cts., s'ils sont cultivés avec le même soin que les cultivateurs donnent au blé d'Inde et aux patates.

Envoyez-moi \$1 par lettre enregistrée et vous recevrez par la malle, à mes frais, en Mai.

20 de ces petits Pommiers assortis :

Astracan, Fameuse, Duchesse d'Oldenbourg, St. Laurent, Ben Davis, Transandant, etc.

Catalogues et directions pour la plantation et culture des arbres, fournis gratis.

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies,

7 Avril 1875.

NOUVEAUTÉS MUSICALES**PLAISIRS CHAMPETRES**

QUADRILLE ÉLÉGANT COMPOSÉ PAR G. McNEIL

Organiste de N. D. de Lévis.—Prix: 75 centims.

N. B.—Ce quadrille est orné d'un magnifique portrait de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur R. E. CARON.—Joué au Bal annuel de son Excellence, il est devenu le quadrille à la mode et fait les délices des salons de Québec.

LA VIE DE

Delle. ALBANI

(EMMA LAJEUNESSE)

contenant le portrait et l'autographe de cette célèbre Artiste.
Par NAPOLEON LEGENDRE.—Prix: 25 centims

En vente chez

A. LAVIGNE, Éditeur de Musique,
11½ rue St. Jean
(Banque d'Épargne) Québec.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

MUSIQUE NOUVELLE !!**MUSIQUE VOCALE :**

Les deux mères	Boissière.....	25
Histoire d'oiseau	".....	25
La chasse aux papillons	".....	25
Noble coursier	Henrion.....	35
Mademoiselle	Boissière.....	25
Pauvre rose	M. A. D.....	25
Amour et prière	Lachman.....	25
Les lunettes magiques	Gariboldi.....	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière.....	25
La fauvette et la prison.....	".....	25
Les trois gâteaux.....	".....	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!.....	Ben. Tayoux... ..	40
A Saint-Blaise	Pessard.....	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès.....	50
Amour et caprice	Bovéry.....	25
Chanson d'été.....	Rupès.....	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler.....	40
Transports joyeux	Lambert.....	85
Souviens-toi	Spindler.....	40
Les marguerites	".....	40
Andalusia, valse	Pénavaire.....	75
Les gondoles	Delorme.....	50
Heures heureuses	".....	50
Chant du Lazzarone	Kowalski.....	70
Paysane	Marmontel.....	75
Bergère	Kowalski.....	60
Rose des Alpes	Spindler.....	40
Bouquet de violettes.....	".....	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids.....	70
Nuit d'Asie.....	Marmontel.....	75
Pauvre fleur	Spindler.....	40
Feuilles d'automne	Kowalski.....	60
Méditation	".....	60
Sur l'Ariatique	".....	60
Dreaming on the lake	Lott.....	80
Nuit et jour, valse.....	Lamothe.....	80
La jolie hongroise, valse.....	Fischer.....	60
Colombine, Polka.....	Dessaux.....	50

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, mars, 1875.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à
nouvel ordre, sera de 13 p. cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les
journaux autorisés à le publier